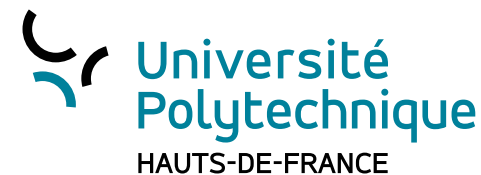




Formation doctorale

en droit, économie, gestion,
sciences politiques et sociologie



“une orientation réussie est une orientation réfléchie le plus en amont possible”

Vous êtes en Licence ou en Master et vous vous interrogez sur votre avenir ?

Vous aimez les sciences juridiques, économiques, de gestion, politiques ou la sociologie ?

Vous aimeriez acquérir des connaissances approfondies dans l'une de ces disciplines et exercer ensuite dans le secteur public ou le secteur privé ?

Le doctorat (bac + 8) se prépare en 3 ans minimum après un Master. Il est centré sur la rédaction d'une thèse. En pratique, l'étudiant travaille sur son sujet au sein d'une équipe de recherche, sous la direction de son directeur de thèse. En parallèle, il suit des formations complémentaires (séminaires, colloques ...).



Le laboratoire IDP en quelques mots

Situé sur le Campus des Tertiales au centre-ville de Valenciennes, l'Institut du Développement et de la Prospective (IDP, Équipe d'accueil 1384) a vocation à animer la recherche en droit, économie et gestion, ainsi qu'en sciences politiques et sociologie, de l'Université Polytechnique Hauts-de-France. Notre équipe regroupe près de soixante enseignants-chercheurs, professeurs et maîtres de conférences, autour de thématiques scientifiques comme les transports et la mobilité, les territoires et l'inclusion sociale, la gestion des risques dans les organisations, les activités bancaires et immobilières et l'épistémologie des sciences sociales.

Au sein de l'architecture Licence-Master-Doctorat (LMD), l'IDP accueille les étudiants préparant une thèse de doctorat dans l'une de ses disciplines, en collaboration avec l'École Doctorale Sciences Juridiques, Politiques et de Gestion (SJPG ED 74) et l'École Doctorale Sciences Économiques, Sociales, de l'Aménagement et du Management (SESAM ED 73).

Autonome dans le domaine de la recherche, l'IDP articule les activités de recherche de ses membres avec leurs activités d'enseignement au sein de cinq composantes de formation de l'université : la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion (FDEG) pour les disciplines du droit,

de l'économie et des sciences politiques, l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) pour la gestion et le management, l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) pour le droit et les sciences politiques ainsi que l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) pour le droit, l'économie et la gestion, et la Faculté de Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLLASH) pour le droit.

Dans le cadre de la transformation de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis en Université Polytechnique Hauts-de-France, l'IDP s'est récemment engagé dans la création d'une nouvelle équipe d'accueil avec les enseignants-chercheurs en histoire, géographie et civilisations du laboratoire Cultures, Arts, Littératures, Histoire, Imaginaires, Sociétés, Territoires et Environnement (CALHISTE Équipe d'accueil 4343). Ce nouveau laboratoire s'appellera Centre de Recherche Interdisciplinaire en Sciences de la Société (CRISS). Au sein du pôle Humanités de la nouvelle université, il aura vocation à fédérer les travaux de recherche sur un large spectre des sciences de la société avec des thématiques comme celles des territoires, des organisations, des identités et des pouvoirs.

Qu'est-ce qu'un doctorat ?

Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale, le doctorat est une expérience professionnelle de recherche, sanctionnée après soutenance d'une thèse par la délivrance du diplôme national de doctorat. Ce diplôme, délivré par un établissement d'enseignement supérieur accrédité, confère à son titulaire le grade et le titre de docteur, grade le plus élevé parmi les quatre grades universitaires français.

La formation doctorale consiste en un travail de recherche novateur, dirigé par une direction de thèse habilitée, au sein d'une unité de recherche reconnue et rattachée à une École Doctorale.

La formation doctorale se conclut par la rédaction et la soutenance d'une thèse qui constitue la validation d'un travail scientifique original ayant permis la construction et l'acquisition de nouveaux savoirs. Le diplôme de doctorat peut s'obtenir dans le cadre de la formation initiale et de la formation tout au long de la vie. Les compétences spécifiques acquises au cours de cette formation permettent une insertion professionnelle dans tous les domaines d'activités, dans le secteur public aussi bien que privé. Il permet, entre autres, d'envisager le métier de Maître de Conférences et de Professeur à l'université.



1. Le Doctorat, étape d'un projet personnel et professionnel

La préparation du doctorat dans le laboratoire IDP de l'Université Polytechnique Hauts-de-France s'inscrit dans le cadre d'un projet personnel et professionnel clairement défini dans ses buts comme dans ses exigences. Elle implique la clarté des objectifs poursuivis et des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

• Insertion professionnelle

Le candidat reçoit une information claire et détaillée sur les débouchés académiques et extra-académiques dans son domaine de compétence. Les statistiques nationales sur le devenir des jeunes docteurs et les informations sur le devenir professionnel des docteurs formés dans le laboratoire lui sont communiquées par l'école doctorale, son directeur de thèse, les services compétents de l'UPHF. L'insertion professionnelle souhaitée par le doctorant est précisée le plus tôt possible. Afin de permettre que l'information sur les débouchés soit fournie aux futurs doctorants, tout doctorant s'engage, une fois diplômé, à informer son directeur de thèse, son école doctorale ainsi que l'Université Polytechnique Hauts-de-France sur son insertion professionnelle au moins cinq ans après la soutenance.

• Ressources

La direction de thèse informe le candidat sur les ressources prévues pour la préparation de sa thèse (contrats doctoraux, allocation doctorale, contrat industriel, bourse associative, financements internationaux, ...) et plus globalement sur l'environnement de recherche associé au projet doctoral.

Les moyens mis en œuvre pour permettre l'insertion professionnelle des docteurs reposent aussi sur la clarté des engagements des parties contractantes. Le doctorant doit se conformer au règlement de son école doctorale et notamment suivre avec assiduité les formations, conférences et séminaires proposés par l'école doctorale, le collège doctoral ou toute autre formation de niveau doctoral dans le cadre d'une convention de formation.

• Formations

Afin d'élargir le champ de compétence scientifique et l'employabilité du doctorant, des formations complémentaires lui sont suggérées par son directeur de thèse, la direction du laboratoire et l'école doctorale. Selon les disciplines, l'éventail de formations complémentaires peut utilement inclure un séjour en entreprise ou autres institutions, y compris à l'international, des formations techniques, linguistiques, etc... Ces formations, qui font l'objet d'une validation de l'école doctorale et la délivrance de crédits de formation via l'édition d'un portfolio récapitulatif, élargissent l'horizon disciplinaire du doctorant et facilitent sa future insertion professionnelle. Parallèlement, il lui incombe, en s'appuyant sur son directeur de thèse, le laboratoire, l'école doctorale et l'Université Polytechnique Hauts-de-France, de se préoccuper de cette insertion en prenant contact avec d'éventuels futurs employeurs (laboratoires, universités, entreprises, en France ou à l'étranger). Cette stratégie peut inclure, par exemple, la participation aux « Doctoriales », aux séminaires ou toute autre formation proposée par l'École Doctorale et le Collège Doctoral.

2. Sujet et faisabilité de la thèse

L'inscription en thèse précise le sujet, le contexte de la thèse et le laboratoire. La thèse est l'aboutissement d'un travail de recherche à la fois original et formateur, dont la faisabilité s'inscrit sur une durée minimum de trois ans. En ce sens, le doctorant doit respecter les principes éthiques liés au métier de chercheur et notamment, la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche. En signant cette charte, le doctorant s'engage à respecter le travail d'autrui, à ne pas se l'approprier frauduleusement et à le citer en respectant les règles de l'art de sa discipline.

• Choix du sujet de thèse

Le choix du sujet de thèse repose sur un libre accord entre le doctorant et son directeur de thèse et il est soumis à la validation de la direction du laboratoire, de l'école doctorale et de l'Université Polytechnique Hauts-de-France. Le sujet est formalisé au moment de l'inscription et défini dans la convention de formation. Le directeur de thèse choisi en raison d'une maîtrise reconnue du champ de recherche concerné aide le doctorant à dégager le caractère novateur du sujet de recherche. Il s'assure également que le doctorant fait preuve de l'autonomie et de l'esprit d'innovation que l'on doit attendre d'un futur docteur.

• Conditions de réalisation de la thèse

Le directeur de thèse définit et rassemble les moyens humains et matériels à mettre en oeuvre et s'assure que les conditions scientifiques, matérielles et financières sont réunies pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche du candidat et de préparation de la thèse.

Le doctorant est pleinement intégré dans le laboratoire et bénéficie des mêmes facilités que les chercheurs titulaires pour accomplir son travail de recherche (équipements, moyens notamment informatiques, documentation, possibilité d'assister aux séminaires et conférences et de présenter son travail dans des réunions scientifiques, qu'il s'agisse de « congrès des doctorants » ou de réunions plus larges, etc...).

Le doctorant dispose du droit d'expression et de représentation dans les assemblées générales et conseils du laboratoire, du droit d'association et du droit syndical. Il est représenté par des élus au sein des différents conseils d'unités de recherche et d'école doctorale.



3. Encadrement et suivi de la thèse

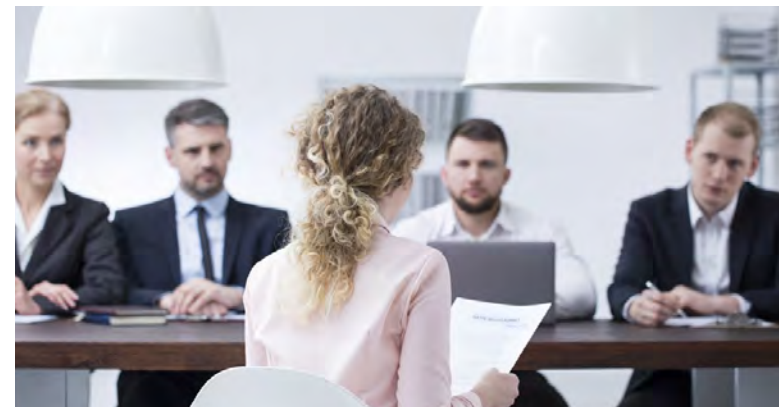
• Direction de la thèse

Le doctorant bénéficie d'un encadrement personnel de la part de son directeur de thèse qui s'engage à lui consacrer une part significative de son temps de recherche. Le principe de rencontres régulières et fréquentes est arrêté lors de l'accord initial et précisé dans la convention de formation.

Le doctorant s'engage à remettre à son directeur de thèse autant de notes d'étape qu'en requiert son sujet et à présenter ses travaux dans les séminaires du laboratoire. De son côté, le directeur de thèse s'engage à suivre régulièrement la progression du travail et à débattre des orientations nouvelles que le doctorant pourrait prendre au vu des résultats déjà acquis. Le directeur informe le doctorant des appréciations positives ou des objections et des critiques que son travail pourrait susciter, notamment lors de la soutenance.

• Soutenance de la thèse

La soutenance de la thèse est autorisée et organisée conformément aux textes réglementaires en vigueur et selon la procédure définie conjointement par l'Université Polytechnique Hauts-de-France et l'école doctorale de rattachement.



4. Durée de la thèse

La thèse est une étape dans un processus de recherche. Celle-ci doit respecter les échéances prévues. La durée de référence d'une thèse préparée à temps plein en formation initiale, soutenance incluse, est de trois ans. A la fin de la seconde année, l'échéance prévisible de soutenance est débattue par un comité de suivi individuel, au vu de l'avancement du travail de recherche. Le doctorat peut être préparé à temps partiel par des salariés non financés pour leur formation doctorale, sur une durée maximale de six années (outre les prolongations prévues à l'article 14 de l'arrêté du 25 mai 2016 : congé maternité, paternité, d'adoption, ...). Une prolongation est accordée de droit pour une durée qui ne peut être inférieure à une année aux doctorantes ayant eu un enfant pendant la période de formation). Des prolongations peuvent être accordées, à titre dérogatoire, par le Président de l'Université Polytechnique Hauts-de-France sur demande de la direction de l'école doctorale avec l'avis motivé du directeur de thèse et du directeur du laboratoire. La possibilité d'aide financière est prise en considération.

Conformément aux textes en vigueur, la préparation de la thèse implique un renouvellement annuel de l'inscription du doctorant à l'Université Polytechnique Hauts-de-France.

CONDITIONS D'ACCES AU DOCTORAT

• Vous devez être titulaire d'un Master 2

L'article 14 de l'arrêté du 7 août 2006 dispose que "pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de Master 2 ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche".

Dans le cas d'un diplôme étranger hors Union européenne, la candidature en doctorat devra passer par le Conseil scientifique de l'Université Polytechnique Hauts-de-France qui se prononcera sur l'équivalence du diplôme étranger présenté pour demander l'admission en doctorat. Cette équivalence est demandée directement par l'école doctorale, lors du dépôt du dossier de candidature par le candidat.

• Vous souhaitez poser votre candidature en thèse de doctorat au sein de l'IDP

• En droit, gestion ou en sciences politiques

Ecole doctorale SJPG

edoctore74.univ-lille2.fr

Vous devez avoir obtenu au moins 13/20 au mémoire de recherche et 13/20 au Master 2.

Les candidats au doctorat doivent avoir obtenu au moins 13/20 de moyenne au Master 2 et 13/20 au mémoire de recherche. Le mémoire présenté à l'appui de la candidature en doctorat doit être un véritable mémoire de recherche. Les rapports de stage ne sont pas considérés comme un travail de recherche. Les mémoires pourront être examinés par le Conseil scientifique et pédagogique de l'école doctorale avant de formuler un avis sur la candidature.

• En économie ou en sociologie

Ecole doctorale SESAM

edsesam.univ-lille1.fr

Vous devez avoir obtenu un master en lien avec la discipline de la thèse (la mention "Bien" au M2 est souhaitable) et avoir suivi une formation préalable à la recherche (mémoire de recherche, module de formation à la recherche)

EXEMPLES DE DEBOUCHES APRES LE DOCTORAT

Le post-doctorat, une étape pour consolider son expérience

Le travail réalisé durant la préparation d'une thèse constitue une première expérience professionnelle au sein d'un centre de recherche ou d'un laboratoire. Il est possible d'approfondir et de valider sa recherche en suivant des études post-doctorales. Le séjour post-doctoral, réalisé dans une autre structure et souvent dans un autre pays, est par ailleurs un excellent moyen de découvrir une nouvelle culture voire une nouvelle thématique de recherche.

Intégrer la fonction publique

En qualité de :

- **Chercheur ou enseignant-chercheur, ingénieur de recherche** : par concours de recrutement organisés annuellement par les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche
- **Hauts fonctionnaires** : accès au concours interne d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration
- **Cadre dans les corps et cadres d'emplois de catégorie A de l'ensemble des trois fonctions publiques d'Etat, hospitalière, territoriale** : concours et procédures de recrutement adaptés afin d'assurer la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche lorsqu'elle a été sanctionnée par la délivrance du doctorat
- **Magistrat** : via le recrutement sur titre (sans passer le concours)
- **Auditeur de justice à l'Ecole nationale de la magistrature** : nomination directe si autre diplôme d'études supérieures (ex. : Master)
- **Avocat** : sans passage de l'examen d'entrée dans les écoles de formation des avocats

Travailler en entreprise

Les entreprises apprécient la capacité de création et d'innovation qui est la marque distinctive des docteurs. Les débouchés sont larges, notamment dans le domaine de la recherche et du développement.

Les types d'emplois accessibles dans le privé sont des emplois de cadres tels que : responsable recherche et développement, responsable études et prospective, chef de projet recherche et développement, Directeur innovation et développement, chargé de mission, responsable de communication, consultant, coordinateur de projet, chargé de valorisation, responsable partenariats, ingénieur de recherche ...





INFORMATION

Laboratoire de recherche EA 1384 :

Institut du Développement et de la Prospective - IDP

Les Tertiales - Rue des Cent Têtes

59313 Valenciennes Cedex 9

+33 27 51 76 73 / 76 41



www.uphf.fr/IDP